

RC
REGLEMENT DE CONSULTATION

MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE SANS FORMALITES PREALABLES

Maître de l’Ouvrage

**Commune de Mallemoisson
04510 MALLEMOISSON**

**Objet du marché :
Travaux de goudronnage de la voirie communale de
Mallemoisson**

REGLEMENT DE CONSULTATION

MAITRE D'OUVRAGE et MAITRE D'OEUVRE

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Mairie - Place de la République - B.P 28

04 510 MALLEMOISSON

Tél : 0492346503

Fax : 0492347723

Mél : accueil@mairiemallemoisson.fr

S O M M A I R E

ARTICLE 1^{er} OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2^{ème} CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

- 2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 2.1 Bis Maîtrise d'œuvre
- 2.2 Décomposition en tranches et lots
- 2.2 Bis Mode de dévolution
- 2.3 Date de remise des offres
- 2.4 Compléments à apporter au C.C.T.P.
- 2.5 Variantes
- 2.5 Bis Mode de règlement
- 2.6 Délai d'exécution
- 2.7 Modifications au dossier de consultation
- 2.8 Délai de validité des offres
- 2.9 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail :
 - 2.9.1 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain
 - 2.9.2 Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (S.P.S.)

ARTICLE 3^{ème} PRESENTATION DES OFFRES

- 3.1 Documents fournis aux candidats
- 3.2 Offre à remettre par les candidats

ARTICLE 4^{ème} ELIMINATION DES CANDIDATS – JUGEMENT DES OFFRES

- 4.1 Elimination des candidats
- 4.2 Jugement des offres

ARTICLE 5^{ème} CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6^{ème} RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne :

Travaux de goudronnage de la voirie communale

A titre indicatif, les travaux commenceront vers le mois d'octobre 2018.

ARTICLE 2^{ème} : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 **Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres :**

Le présent appel d'offres est un appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles 58 à 60 du Nouveau Code des Marchés Publics.

2.1 Bis **Maîtrise d'œuvre :**

Maîtrise d'œuvre :

COMMUNE DE MALLEMOISSON

***Place de la République
04 510 Mallemoisson***

Tél. 04.92.34.65.03

Mél : accueil@mairiemallemoisson.fr

2.2 **Décomposition en tranches et en lots**

Lot unique

2.2 Bis **Mode de dévolution**

Le marché sera conclu selon l'offre qui sera retenue :

- avec une entreprise unique,

2.3 **Date de remise des offres**

La date limite de remise des offres est fixée au mardi 11 septembre avant 12h00 à la Mairie de Mallemoisson

2.4 **Compléments à apporter au C.D.C**

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au cahier des charges (C.D.C).

2.5 **Variantes :**

Aucune variante possible.

2.5 Bis **Mode de règlement :**

Le mode de règlement choisi par le Maître d'ouvrage est le virement.

2.6 **Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution est notifié dans le cadre de l'acte d'engagement. Il ne pourra excéder 3 semaines. Ce délai commence à partir du début du délai d'exécution.

2.7 **Modifications au dossier de consultation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les entreprises, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.

2.9 **Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail :**

2.9.1 **Mesures particulières concernant la propreté en site urbain**

Aucune stipulation particulière.

2.9.2 **Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (S.P.S.)**

Le chantier n'est pas soumis aux dispositions de la Loi CSPS n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application.

ARTICLE 3^{ème} : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est demandé par courrier par chaque entrepreneur à

Mairie de Mallemoisson
Place de la République – B.P 28
04 510 Mallemoisson
Tél. 04.92.34.65.03 Fax. 04.92.34.77.23
E-mail : mairiemallemoisson@wanadoo.fr

3.1. **Documents fournis aux candidats**

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des charges (C.D.C) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Une offre financière pour chaque élément de mission
- Un plan topographique et parcellaire concernant l'étape II de la mission

3.2. Offre à remettre par les candidats

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la Société. L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) : à compléter, dater, parapher et signer ;

Dans le cas d'un groupement, le candidat joindra les annexes relatives à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants. En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés à l'article 114-1° du CMP : Une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail. Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

- Le cahier des charges (C.D.C) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, à dater, parapher et signer ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire à compléter et signer ;
- Une indication des délais pour chaque élément de mission
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux :

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur.

En particulier, il pourra y être joint :

- ◆ Des plans d'ensemble et de détail explicitant les offres,
- ◆ Une liste de sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'accord du maître de l'ouvrage après conclusion du marché,
- ◆ Les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les différences des fournisseurs correspondants,
- ◆ Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
- ◆ Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,
- ◆ Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier,

- ♦ Une note expliquant les moyens mis en œuvre pour le respect de l'environnement, le stockage des déchets et la cohabitation du chantier au regard des habitations proches.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

ARTICLE 4^{ème} : ÉLIMINATION DES CANDIDATS – JUGEMENT DES OFFRES

4.1. Elimination des candidats.

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les critères d'élimination des offres seront les suivants :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents devenant contractuels, dûment remplis et signés (Acte d'Engagement, CDC, DPGF).
- Les candidats dont les offres seront inacceptables, inappropriées ou irrégulières par rapport à la prestation, objet de la consultation et au sens du CMP et de son article 35.

4.2. Jugement des offres et négociation

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Nouveau Code des marchés Publics, articles 52 à 60 et article 76.

Les offres des candidats seront analysées, si cette analyse ne suffit pas à retenir un candidat, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit et la possibilité d'auditionner les candidats afin de les départager lors d'un entretien.

La commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sur tous les éléments de l'offre (Prix, quantité, produits). Le cas échéant, cette négociation se fera avec l'ensemble des candidats soit par le biais d'entretien soit par écrit.

En tout état de cause, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre la mieux « disante » conformément aux critères de jugement et d'attribution définis ci-dessous.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Capacités professionnelles Garanties et capacités techniques et financières

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur du marché,

- 1 élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation,
- 2 choisit l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Valeur technique	60%
2- Prix des prestations	40%

Pour chaque critère il sera attribué une note allant de 0 à 10.
Chaque note sera affectée du pourcentage correspondant. Les résultats obtenus seront additionnés pour donner la note sur 10. Le candidat qui aura obtenu la plus forte note sera déclaré le mieux disant.

A. Evaluation de la valeur technique (notée sur 10 pondéré à 60%).

Pour ce critère valeur technique, la notation sera établie au vu des éléments techniques fournis dans l'offre et le mémoire justificatif. La note sera attribuée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

.Délai d'exécution	: 1 point
.Gestion des déchets	: 2 points
.Installation de chantier et remise en état	: 3 points
.Assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier	: 2 points
.Moyens matériels et humains propres au chantier	: 2 points

TOTAL	10 points

B. Evaluation des prix (notée sur 10 pondérée à 40%).

Le prix sera apprécié en tenant compte des informations transmises dans le DPGF. La notation sera sur 10 et sera calculée de la façon suivante :

- . La note 10 sera attribuée à l'offre la moins disante (prix Po).
- . Les autres offres (prix Px) se verront appliquer une note égale à $10 * (2 - (Px/Po))$

Pour le critère prix, la note attribuée ne pourra être inférieure à 0.

Le candidat peut apporter toutes les précisions techniques supplémentaires qu'il juge utile de porter à la connaissance du pouvoir adjudicateur.

Le candidat le mieux classé par le pouvoir adjudicateur du marché, se verra attribuer sous réserve de fournir, dans un délai de 10 jours suivant la demande, les attestations d'assurances professionnelles, les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales délivrées par les administrations et organismes compétents.

Cette disposition concerne également les éventuels sous-traitants.

Dans le cas contraire, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Il est rappelé pour l'examen des offres que :

- tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le dossier de consultation ne sera pas pris en considération,
- dans le cas ou des erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la décomposition du prix figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix sera rectifié pour le jugement de l'offre, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.
- en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront sur toutes autres indications et le montant sera rectifié en conséquence,
- le pouvoir adjudicateur du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions et/ou les sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.
- le pouvoir adjudicateur du marché peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 5^{ème} : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous pli cacheté dans une seule et même enveloppe, dans laquelle l'on retrouvera les deux dossiers (Pièces administratives et offre).

L'enveloppe portera l'adresse et mentions suivantes :

COMMUNE DE MALLEMOISSON

MAIRIE DE MALLEMOISSON

Place de la République

B.P 28

04 510 MALLEMOISSON

Nom du Candidat :

Offre pour :

**TRAVAUX DE GOUDRONNAGE DE LA VOIRIE
COMMUNALE – COMMUNE DE MALLEMOISSON**

**NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES
PLIS**

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remises contre récépissé à :

Mairie de Mallemoisson
Place de la République – B.P 28
04 510 Mallemoisson

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée à l'article 2.3 page 3 du présent règlement.



Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6^{ème} : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **15 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Pour les renseignements administratifs et techniques :

MAIRIE DE MALLEMOISSON
Place de la République
B.P 28
04 510 MALLEMOISSON

 **04.92.34.65.03**
 **04.92.34.77.23**

 : **accueil@mairiemallemoisson.fr**

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à la même adresse que ci-dessus.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

RAPPEL : Il est rappelé aux concurrents que toute coalition, toute entente illicite, toute manœuvre ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la liberté et à la sincérité des enchères fera l'objet d'une poursuite conformément à l'article 412 du Code Pénal, sans préjudice de l'exclusion des délinquants de tout appel d'offres à venir.